

une personne ne peut joindre les deux bouts avec un traitement de \$1,385 par mois, tandis qu'en y ajoutant \$230, soit un total de \$1,615 par mois, les impôts acquittés, le traitement deviendrait suffisant.

Je désire terminer mon exposé en disant que j'ai la plus grande estime pour les membres du cabinet, personnellement. Je n'ai jamais pensé que parce que je fais partie de l'opposition mes commettants ont eu à souffrir à cet égard. Je suis sûr qu'ils n'auront pas à souffrir non plus, à la suite des critiques que j'ai formulées, lorsque j'aurai à consulter les membres du Gouvernement relativement à divers problèmes.

M. H. R. Argue (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, comme d'autres honorables députés, je tiens à signifier mon opposition au bill dont la Chambre est présentement saisie et qui tend à majorer de \$5,000 par année le traitement des membres du cabinet. Je tiens aussi à m'associer à ceux qui ont souligné que leurs remarques ne visaient aucunement les membres actuels du cabinet canadien.

Si je m'oppose au projet de loi, c'est que, à mon avis, il n'est pas dans le meilleur intérêt de la population du Canada de l'adopter en ce moment. Je pense que les députés ne devraient pas oublier, et les membres du cabinet non plus, qu'ils jouiront maintenant d'un relèvement de traitement de \$4,000 par année du simple fait qu'ils sont membres du Parlement. Les membres du Cabinet touchent donc un traitement de \$22,000 par année au lieu de \$18,000 par année, comme au début de la présente législature.

J'estime qu'un traitement de \$22,000 par année suffit pour un ministre du cabinet; cette somme se conforme à notre idée de la démocratie et des avantages économiques dont jouit actuellement le reste de la population du Canada. Je songe à des occasions où une majoration du traitement des membres du cabinet s'imposerait. Je pense, par exemple, qu'un tel relèvement serait nécessaire si nous venions de traverser une grave période d'inflation, qui aurait tellement abaissé la puissance du pouvoir d'achat qu'une augmentation deviendrait absolument nécessaire.

Il est vrai que nous avons traversé une période d'inflation. J'estime, toutefois, que les conséquences de cette inflation sont surmontées dans une large mesure, en ce qui concerne le cabinet, grâce à l'augmentation déjà en vigueur. Il serait, d'ailleurs, tout à fait naturel que le Gouvernement propose pour les membres du cabinet, une augmentation de traitement, en rapport avec le relèvement général du niveau de vie dont jouit le peuple canadien. Mais je crois qu'à

l'heure actuelle le Canadien moyen doit s'attendre à une baisse plutôt qu'à une hausse du niveau d'existence.

Une voix: Il n'a jamais été meilleur.

M. Argue: Le pronostic le plus optimiste que j'aie entendu formuler par un membre du cabinet est, sans doute, que le rythme du relèvement de notre niveau d'existence se ralentira probablement à l'avenir en comparaison avec le passé immédiat. D'après moi, l'initiative serait motivée si la grande majorité des Canadiens pouvait envisager l'augmentation continue du niveau d'existence pendant quelques années encore. Une augmentation de ce genre serait alors justifiée.

Juste avant le débat actuel, nous avons parlé du chômage. Les travaux de la Chambre comportent, pour aujourd'hui, après l'étude de la mesure dont nous sommes saisis, un débat sur le chômage. Je n'admets pas que la proposition actuelle tendant à accroître le traitement des membres du Gouvernement soit motivée, pas plus que ne sont motivés les arguments que le Gouvernement avance à l'appui, étant donné que dans quelques instants peut-être il invoquera des arguments absolument contraires pour refuser d'adopter des mesures immédiates au sujet du chômage. Autrement dit, lorsque des travailleurs en chômage se présentent à la Chambre des communes et au Parlement, des membres du Gouvernement leur disent: "Vos salaires ont augmenté d'une façon incroyable; vous êtes en train de vous couper le cou. Il vaut mieux pour vous de changer d'emploi." L'instant d'après, ils disent: "Il faut augmenter le traitement des membres du cabinet."

M. Fulton: Le député veut-il que l'autre côté de la Chambre change d'emploi?

M. Argue: Ce changement pourrait se produire. Je me le demande. La population a décidé, il y a un an, qu'il ne devait pas y avoir de changement. Évidemment, le public a conclu de la sorte sans connaître d'avance la teneur du bill à l'étude. Néanmoins, le pays a décidé quel parti politique formerait le Gouvernement. Ce parti politique demeurera au pouvoir durant la présente législature. J'ignore de qui me vient la note que je reçois à l'instant. On y dit: "Ils se couperont le cou." Je ne sais au juste ce qu'on veut dire par là; mais on dirait, en tout cas, qu'il s'agit d'un point que je devrais appuyer. Au stade actuel de notre évolution économique, il est plutôt fantastique de proposer un relèvement de \$9,000 par année, comprenant une augmentation de \$4,000 à titre de membre du Parlement et une augmentation de \$5,000